A

Informations

section sportive VTT

Les candidatures 6e pour la rentrée 2023 sont ouvertes. Fin de retour des dossier lundi 3 avril. Sélection le mercredi 5 avril.
Les sélection 5e,4e,3e se feront fin mai/début juin.

Objectifs :

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.
Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau. (Extrait du BO N°38 du 20 octobre 2011)

Fonctionnement :

Le dispositif est ouvert depuis septembre 2021 aux élèves, filles et garçons, de 6ème et 5ème.
Pour la rentrée 2023, la section sera ouverte aux 6eme, 5eme, 4eme et 3eme.

L'admission est conditionnée par :

- Rendre le dossier de candidature au plus tard le 3 avril. Le dossier est à déposer ou envoyer au Collège la Guyonnerie, 52 rue du docteur Collé, 91440 Bures-sur-Yvette ou à envoyer par mail à cette adresse uniquement : guyonnerie_sectionvtt@laposte.net
- Participer à la sélection du mercredi 5 avril pour les futurs 6eme uniquement. La sélection pour les 5ème, 4ème et 3ème aura lieu plus tard dans l'année.

Scolarité :

Les élèves d'un même niveau seront regroupés au sein d'une même classe. Les emplois du temps seront conçus afin de respecter le rythme des élèves, pas d'EPS et d'entrainement de section le même jour par exemple. Les cours d'EPS seront maintenus pour les élèves de la section.

Entrainements :

Les élèves de la section auront chaque semaine 3 heures d'entraînements intégrées à leur emplois du temps scolaire, le vendredi après-midi de 14h00 à 17h00. Ces entraînements se feront sous la responsabilité de deux professeurs d'EPS du collège.

Les élèves devront également être adhérents à l'UNSS et participer aux entrainements de l'association sportive du collège le mercredi après-midi.
Les élèves auront donc en plus des cours d'EPS environ 5h de VTT par semaine (3h de section + 2h d'association sportive).

Nous demanderons également aux élèves de participer aux compétitions UNSS.

Matériel :

Les élèves de la section devront disposer de leur propre matériel (VTT, équipement, tenue, …). Nous demandons aux élèves d'avoir un VTT un parfait état de fonctionnement tout au long de l'année. Il s'agit d'une condition indispensable afin de ne pas pénaliser l'ensemble du groupe.
Des tenues aux couleurs de la section seront proposées à l'achat pour les élèves le désirant.

Évaluation des résultats :

Au même titre qu'une option, les élèves de la section sportive auront une ligne sur le bulletin afin de faire apparaitre le résultat des évaluations de l'élève ainsi qu'une appréciation afin de faire transparaître :

- le niveau de l'élève en VTT
- le niveau de compétence atteint au niveau méthodologique et social

Suivi scolaire :

Une attention toute particulière sera apportée sur le suivi scolaire. Pour cela, les deux professeurs d'EPS, encadrants de la section, seront les professeurs principaux de la classe de 6ème et 5ème où se trouveront les élèves de la section.
Cela permettra aux enseignants référents d'être particulièrement attentifs à l'évolution des résultats scolaires des élèves. En cas de besoin, les élèves seront intégrés aux dispositifs d'aide disponible; aide aux devoirs, l'étude encadrée et l'entraide de Bures.

Suivi médical :

Nous prévoyons en un rdv individuel avec l'infirmière scolaire entre chaque période de vacances. Néanmoins chaque élève de la section ou la famille pourra demander à tout moment une consultation avec l'infirmière pour contrôler son état de santé. Cet entretien permettra de revenir sur la période qui vient de s'écouler et aborder les points suivants :

État physique
État psychologique

L'infirmière reviendra si besoin au cours de ces entretiens individuels sur des points relatifs à l'éducation à la santé tels que l'importance de la nutrition, de l'hydratation, la récupération et les indicateurs de fatigue : apprendre à écouter son corps.

Conditions de candidatures :

IMPORTANT
Si le collège la Guyonnerie n'est pas le collège de secteur de votre enfant, vous devez obligatoirement effectuer une demande de dérogation à la carte scolaire.

- Sportives

Se présenter aux tests de sélection (diverses épreuves autour du cross, de la descente et du trial)
Renseigner son vécu sportif dans le dossier de candidature

- Scolaires

Être admis en classe de 6ème à la rentrée 2023
Transmettre les bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année en cours

- Motivation

Une lettre de motivation doit être rédigée par les élèves dans le dossier de candidature

Suite aux résultats des tests et de la commission de sélection une réponse vous sera communiquée par mail

Partenariat :

La section sportive fonctionnera en partenariat avec le club OC Gif sect
élèves de la section pourront s'ils le souhaitent se licencier au club parte
sur-Yvette afin de suivre un entrainement complémentaire le samedi et p
compétions fédérales (FFC et UFOLEP).

Contacts

Si vous désirez des informations complémentaires n'hésitez pas à nous envoyer un mail à l'adresse suivante :
guyonnerie_sectionvtt@laposte.net

Retour des dossiers de candidatures au plus tard le 3 avril, réception sur place ou par voie postale :
Collège la Guyonnerie, 52 rue du docteur Collé, 91440 Bures-sur-Yvette
ou par mail : guyonnerie_sectionvtt@laposte.net

Tests de sélection le mercredi 5 avril pour les futurs 6ème. RDV à 14h devant le collège avec son VTT et une tenue adaptée. Retour au collège et fin à 17h.